

Ordonnance de l'Office fédéral de la communication sur les installations de télécommunication

Modification du 30 novembre 2007

L'Office fédéral de la communication

arrête:

I

L'ordonnance de l'Office fédéral de la communication du 14 juin 2002 sur les installations de télécommunication¹ est modifiée comme suit:

Art. 2, al. 1 à 3

¹ Lorsqu'une personne notifie une installation de radiocommunication en application de l'art. 9 OIT, la notification vaut pour toutes les installations identiques, indépendamment de l'auteur de la notification.

² La notification ne confère pas de droit exclusif à son auteur.

³ Elle comprend notamment les informations suivantes:

- a. le nom et l'adresse de son auteur;
- b. le nom du responsable de la conformité;
- c. les indications nécessaires à l'identification de l'installation;
- d. le cas échéant, le numéro d'identification de l'organisme responsable de l'évaluation de la conformité (art. 21, al. 2, OIT);
- e. l'usage prévu de l'installation;
- f. les prescriptions, normes techniques ou autres spécifications appliquées afin de satisfaire aux exigences essentielles (art. 10, al. 4, let. c, OIT);
- g. les fréquences et, éventuellement, les bandes de fréquences utilisées par l'installation;
- h. la puissance d'émission rayonnée ou conduite;
- i. l'espacement entre les canaux;
- j. le type de modulation;
- k. le protocole de transmission;
- l. le rapport cyclique d'émission (duty cycle);
- m. le type d'antenne.

¹ RS 784.101.21

Art. 3, al. 5

⁵ Elles doivent être rédigées dans la langue officielle du lieu où l'installation est offerte et mise sur le marché. Dans les lieux bilingues, elles doivent être rédigées dans les deux langues officielles.

II

L'annexe 2 est modifiée conformément au texte ci-joint.

III

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

30 novembre 2007

Office fédéral de la communication:
Martin Dumermuth

Annexe 2
(art. 1, al. 2)

Interfaces prescrites selon l'art. 3, al. 1, OIT

Numéros RIR 0203, 0302, 0806, 0808, 1004 et 1011

N°	Titre du document	Edition
...		
RIR0203	Installations auxiliaires à la radiodiffusion (ENG/OB et SAP/SAB)	4
...		
RIR0302	Faisceaux hertziens point à point	7
...		
RIR0806	Stations terriennes fixes de communication par satellite	3
RIR0808	Stations terriennes mobiles de communication par satellite	4
...		
RIR1004	Détection de mouvement (SRD)	5
...		
RIR1011	Identification par fréquence radio (SRD)	5
...		

